

Dans le Québec, l'étatisation n'a pas fait grand progrès jusqu'en 1944, alors que le gouvernement provincial a exproprié l'usine de la compagnie Montreal Light Heat and Power et a créé la Commission hydroélectrique du Québec avec pouvoirs de produire et de distribuer l'énergie électrique.

Le développement de l'énergie électrique au Nouveau-Brunswick est également étroitement associé à l'industrie de la pulpe et du papier; les compagnies commerciales y ont encore la haute main sur une grande partie de l'électricité, bien que la Commission de l'Energie Electrique du Nouveau-Brunswick, établie en 1920, ait organisé depuis lors des services publics semblables à ceux de l'Ontario et qui fournissent l'hydroélectricité aussi bien que l'énergie thermique. La Nouvelle-Ecosse, la Saskatchewan et le Manitoba ont établi des commissions hydroélectriques semblables à celle de l'Ontario.

En Colombie Britannique, la population est concentrée dans le delta du fleuve Fraser et autour de Victoria. L'électricité dont elle a besoin lui est fournie principalement par des corporations privées et, dans une certaine mesure, par de plus petites corporations publiques.

Le tableau 11 donne, par province, en 1943, les statistiques des usines centrales électriques municipales ou publiques. Le tableau 18, p. 367, donne les statistiques comparées des usines commerciales.

11.—Statistiques des usines centrales électriques au Canada, par province, 1943

Province	Usines	Usagers	Energie électrique produite	Outillage en force motrice	
				Roues et turbines hydrauliques	Total
	nomb.	nomb.	'000 kWh	h.p.	h.p.
Ile du Prince-Edouard.....	2	1,357	3,983	Néant	1,955
Nouvelle-Ecosse.....	27	28,514	284,161	82,045	88,355
Nouveau-Brunswick.....	6	37,751	103,034	12,860	39,620
Québec.....	19	46,299	219,461	79,060	81,745
Ontario.....	73	832,154	7,820,241	1,796,660	1,797,735
Manitoba.....	10	78,987	655,200	155,000	158,073
Saskatchewan.....	41	46,632	152,180	Néant	109,699
Alberta.....	10	66,402	141,814	"	74,888
Colombie Britannique et Yukon.....	9	21,449	17,280	9,770	10,788
<b>Totaux.....</b>	<b>197</b>	<b>1,159,545</b>	<b>9,397,354</b>	<b>2,135,395</b>	<b>2,362,858</b>

En raison de l'absence de détermination des prix en marché libre et de réglementation des services dans une industrie qui exerce un demi-monopole, on a tenté dans la plupart des provinces de réglementer les services électriques. Les commissions diverses, leur réglementation générale et leurs attributions sont ici étudiées, par province.

**Nouvelle-Ecosse.**—La première législation relative à l'utilisation des forces hydrauliques en Nouvelle-Ecosse date de 1909. Elle s'intitule "Une loi pour aider davantage à l'industrie minière de l'or". Elle est restée la pièce législative la plus avancée jusqu'à l'exploitation des forces hydrauliques en Nouvelle-Ecosse sous l'empire des lois de 1914, et elle continua par la suite sous forme de recherches en collaboration avec le gouvernement fédéral jusqu'en 1919. C'est alors qu'en vertu de la loi sur la Commission de l'Energie Electrique fut créée la Commission Hydroélectrique de la Nouvelle-Ecosse. Certains travaux de recherches se poursuivent encore en Nouvelle-Ecosse sous la direction de l'autorité fédérale par l'inter-